



N°...001/SOGUIPAMI/2023

COMMUNIQUE DE LA SOGUIPAMI

Les administrateurs de la société anonyme dénommée, Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA » se sont réunis au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry (commune de Kaloum), le 25 janvier 2023 à partir de **10H23 GMT**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;
2. Rapport de gestion de la Direction Générale pour l'exercice 2023 ;
3. Rapport du Commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'OHADA ;
4. Examen et adoption du projet de budget de la SOGUIPAMI pour l'exercice 2023 ;
5. Arrêté des comptes de la SOGUIPAMI pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
6. Date de l'Assemblée générale portant décision de l'actionnaire unique ;
7. Convocation de l'Assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts de la société ;
8. Questions diverses.

Au terme des travaux, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme indiqué ci-dessous :

1. RESULTAT FINANCIER DE LA SOGUIPAMI AU 31 DECEMBRE 2022.

- Un Chiffre d'affaires et autres produits de **GNF 135.246.887.707** contre **GNF 67.773.683.536** en 2021 ;
- Un bénéfice avant impôt de **GNF 114.697.587.416** contre **GNF 20.252.415.305** en 2021 ;
- Un résultat net de **GNF 80.060.311.316** contre **14.403.826.716** en 2021 ;
- Des Impôts sur le bénéfice de **GNF 34.637.276.100** contre **GNF 6.173.068.593** en 2021.

Après l'arrêté des comptes, le conseil d'administration a proposé la répartition du résultat de **GNF 80 060 311 316** comme suit :

Réserves facultatives.....	20.000.000.000
Dividendes (Etat).....	50.000.000.000
Report à nouveau	19.198.222.718

Avec le paiement de ces dividendes et de l'impôt sur le bénéfice, la contribution financière directe de la SOGUIPAMI pour 2022 sera de GNF 85 milliards pour cet exercice.

Dans l'après-midi du 25 janvier 2023, les représentants de l'actionnaire unique de la SOGUIPAMI se sont réunis pour prendre la décision d'affectation du résultat. Au cours cette





session, la proposition du CA a été validé et quitus a été donné au commissaire aux comptes et aux administrateurs pour l'accomplissement de leurs missions au cours de l'année.

La Direction générale de la SOGUIPAMI et l'ensemble des administrateurs, remercient les sociétés minières partenaires (SMB, CDM CHINE, AMR, CHALCO, DADCO, GBT, ASHAPURA et WINING SIMANDOU) pour leur bonne collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du droit de commercialisation du minerai revenant à l'Etat. Cette bonne collaboration a permis en grande partie, la réalisation de ce chiffre d'affaires.

Enfin, nous remercions Monsieur le Président de la Transition, chef de l'Etat, chef suprême des Armées, **le Colonel Mamady DOUMBOUYA**, pour la modification des statuts de la SOGUIPAMI qui permettrons désormais de fonctionner comme une véritable société anonyme. Nous remercions également Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie et l'ensemble des membres du CA de la SOGUIPAMI, pour leur soutien indéfectible dans la réalisation des objectifs de la société.

La Cellule Communication de la SOGUIPAMI

Guinée

